

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de **finances rectificative pour 1971**, ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 21 décembre 1971. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 20 décembre 1971, page 3361, 1^{re} colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Marcel Pellenc, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Roland Boscardy-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture, 2065, 2090, 2092, 2098, 2103 et in-8° 518.

Commission mixte paritaire, 2132 et in-8° 547.

2^e lecture, 2125, 2188 et in-8° 563.

Sénat : 1^{re} lecture, 76, 86 et in-8° 26 (1971-1972).

Commission mixte paritaire, 105 et in-8° 45 (1971-1972).

2^e lecture, 146 (1971-1972).

Lois de finances rectificatives. — C.U.M.A. - Taxe professionnelle coopératives agricoles - Recherche (valorisation) (art. 14) - Communes - Départements - Finances locales (art. 17) - Investissements français à l'étranger (art. 20) - Hôpitaux (art. 22 bis).